



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 11 SEPTEMBRE 2024

20240911_B03 - LIMOGES – LES PORTES-FERREES – Projet d'écoquartier - Construction de logements en accession à la propriété « Les Jardins de Sainte-Anne » – Autorisation d'acquisition de l'ilot n°4b

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 11 septembre 2024 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS et Dominique RENAUDIE Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant l'opération de construction de 13 logements en accession sociale à la propriété située rue Domnolet-Lafarge et rue des Potes Ferrées à Limoges, au sein du projet d'écoquartier des Portes Ferrées décidée par le Conseil d'Administration de Limoges habitat le 9 mars 2023 et intervenant dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dénommé « Quartiers en mieux »,

Considérant les objectifs de la Ville de Limoges de permettre à des ménages modestes d'acquérir des logements individuels, performants d'un point de vue énergétique et environnemental,

Considérant la conception bioclimatique des logements, bénéficiant d'une forte compacité et une forte isolation, avec l'utilisation de matériaux biosourcés, et conformément à la réglementation RE2020 et respectant les demandes du Cahier des prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères du projet d'Ecoquartier des Portes-Ferrées,

Considérant la conception de l'Ecoquartier portant sur la réalisation de 6 maisons de type 3 et de 7 maisons de type 4 répartis sur les ilots n°4b et 5,

Considérant la propriété de l'ilot n°5 par Limoges habitat, validée par actes de vente et d'échange signés les 29 et 30 juin 2022 avec la Ville de Limoges,

Considérant la propriété de l'ilot n°4b par la Ville de Limoges, comprenant les parcelles cadastrées EW n°568 et 73 et EW n° 569 pour une surface prévisionnelle de 1 228 m² à acquérir par Limoges habitat auprès de la Ville de Limoges,

Vu l'évaluation du 19 octobre 2023 par les services du Domaine de la valeur vénale du terrain à 80 €/m², avec une marge d'appréciation de 10 %, valeur exprimée hors taxes et hors droits,

Considérant les contraintes de l'opération et la décision de Monsieur le Maire de Limoges de soumettre la cession à l'approbation du Conseil Municipal de septembre à l'euro symbolique,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise l'acquisition du périmètre foncier d'une surface prévisionnelle de 1 228 m² à la Ville de Limoges à l'euro symbolique, hors taxes et droits applicables venant s'ajouter en sus,
- Autorise la signature de tous actes et documents afférents à cette acquisition.

Formalités de publicité effectuées

le **17 SEP. 2024**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **17 SEP. 2024**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

